



Des stratégies de France Télécom à celles de l'AFPA : l'histoire se répète !

mardi 11 juin 2019, par [Bariaud](#)



Le procès de France Télécom rend actuellement compte des stratégies que cette entreprise a mises en œuvre pour supprimer 22 000 emplois par la force, la violence, le harcèlement. Cette politique ne s'est pas uniquement chargée d'écraser les métiers, les droits, la dignité, la vie même de travailleur·ses. Elle a systématiquement organisé le déni et le mépris quant au réel des conséquences, a invisibilisé ses obligations non dérogatoires concernant tous les personnels et a broyé les droits humains fondamentaux. Il s'agit enfin, après de longues procédures, de gagner la reconnaissance de ces faits, leur condamnation.

Ces procédés ne sont pas des accidents de l'histoire, puisqu'ils sont mis en œuvre, de façon délibérée, dans l'ensemble du monde du travail. La maltraitance socio-organisationnelle, les violences et harcèlements sont en effet devenus le lot commun pour les travailleur·ses qui ont aussi à affronter les plans de licenciements, les suppressions de postes, les restructurations, les fusions, les réformes, etc.

plans de licenciements, les suppressions de postes, les restructurations, les fusions, les réformes, etc.

L'AFPA est un exemple emblématique : objectif de supprimer 2000 postes, de fermer 38 sites, d'abandonner des formations longues et qualifiantes ; pressions, déni, chantage à l'emploi, « management » violent dans de nombreux centres, liquidation des conditions de travail, casse des métiers, travail empêché, refus de médiation... Les élu·es du CHSCT central ont saisi la justice.

Pour la FERC CGT, les outils, les droits non dérogatoires existent pour faire barrage à ce qui est inacceptable sur les plans humain, social, économique et politique. Ils sont un levier puissant pour organiser actions, luttes et perspectives émancipatrices.

C'est dans ce cadre que la FERC CGT appelle à manifester le 17 juin, à Genève, pour rappeler, à l'occasion du centenaire de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), que les droits humains fondamentaux ne sont pas négociables.

Montreuil le 11 juin 2019